

Avis du CNIS à moyen terme (2009-2013) Statistiques régionales et locales

1. Le Conseil souhaite que le SSP intensifie ses efforts au cours du moyen terme 2009-2013 pour mettre à la disposition des acteurs locaux les outils statistiques nécessaires à l'analyse du territoire et au pilotage des politiques dont ils ont la charge. Il souhaite que les axes de progrès portent en priorité sur :
 - **Les niveaux de vie et les inégalités sociales, l'emploi, la précarité et le chômage** pour décliner au niveau local les recommandations des groupes de travail Freyssinet et de Foucauld.
 - Les choix résidentiels et les comportements de mobilité de la population, en mettant l'accent sur les conditions de **logement et de transport**, sur le marché du logement, sur les prix **fonciers**, et sur les **formes d'urbanisation et d'occupation du territoire**. Dans ce cadre, le Cnis suivra avec attention les avancées du groupe de travail « **Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire** ».
 - L'impact de la mondialisation sur les activités et l'emploi au niveau local et en particulier la connaissance des processus **d'innovation et de recherche**, des **interactions entre entreprises, de l'attractivité des territoires et des effets sur l'emploi et la population**.
 - La dimension régionale et locale du **développement durable**, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement.

2. Le Conseil soutient les efforts engagés par le SSP pour étendre aux **départements d'Outre-mer** le dispositif d'enquêtes de l'Insee et d'exploitation de données administratives notamment en matière d'emploi, de revenus, de conditions de vie et d'environnement. Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les « Statistiques dans les Dom et les Com ».

3. Le Conseil a approuvé les conclusions du groupe de travail présidé par Yvon Ollivier **sur les dépenses territoriales de l'État** qui propose des normes et des méthodes harmonisées pour mesurer les dépenses de l'État au niveau régional et local. Il évaluera la façon dont ces conclusions sont prises en compte par le SSP et la Direction générale de Finances publiques. Par ailleurs le Cnis souhaite que les travaux ainsi engagés soient complétés par une connaissance des dépenses des collectivités locales par fonction.

4. La multiplicité des acteurs locaux et des sources d'informations utilisées nécessite de **disposer d'outils partagés** par tous – nomenclatures, concepts, méthodes ou indicateurs – pour **garantir la cohérence de l'information** et permettre les comparaisons. Pour aller dans ce sens, le Cnis suivra les travaux dans trois domaines prioritaires :
 - La définition d'indicateurs sociaux départementaux cohérents pour faciliter le dialogue entre les différents acteurs chargés des politiques de solidarité, par le groupe de travail mis en place à cet effet avec l'Assemblée des départements de France,
 - L'actualisation des zonages d'études (aires urbaines et espace rural, zones d'emploi, bassins de vie), dans le prolongement des travaux sur les nouvelles tendances de localisation des populations et des activités,
 - La mise au point d'indicateurs permettant les comparaisons au niveau européen.

5. Pour permettre le rapprochement des sources selon un même maillage territorial et l'agrégation des données en fonction des périmètres étudiés, le Cnis soutient la réflexion engagée par le SSP sur la pertinence et la faisabilité du **géo-référencement des**

informations qui permettrait d'établir, à partir d'une maille de base, des zonages adaptés en fonction des différentes politiques. Il souhaite que soit facilité à court terme l'accès à une information multi-sources sur des zonages de référence. Il demande à ce que dès 2009 soient présentés, dans la réunion *ad hoc* du Cnis, les premiers travaux et les propositions d'actions à mener dans cet objectif sur la période du moyen terme.

6. Pour faciliter l'accès à des systèmes statistiques plus complexes, le Cnis recommande **de développer les actions auprès des utilisateurs locaux pour améliorer la connaissance, l'utilisation et l'appropriation des sources**. Il demande que l'accent soit mis dans un premier temps sur la diffusion du recensement de la population. Il souhaite que soit mise en place une formation coordonnée par l'Insee à destination des cadres territoriaux.

7. Avec la décentralisation des politiques publiques, les collectivités ont vu s'accroître leur rôle de producteurs d'informations. Le Conseil souhaite qu'un système d'information partagé entre l'État et les collectivités territoriales se développe en particulier dans le domaine social et la formation. Il soutient la mise en place de partenariats comme celui qui s'engage avec l'Assemblée de départements de France. Enfin il souhaite qu'un bilan soit établi des formes très diverses prises aujourd'hui par l'organisation au niveau régional des échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques (Cries, plates-formes, rencontres informelles) afin qu'une nouvelle impulsion puisse être donnée à la **coordination au niveau régional entre le SSP, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales**.

8. Alors qu'une « trame verte et une trame bleue » doivent être mise progressivement en place pour améliorer **la préservation des espaces naturels nécessaires à la biodiversité**, le Conseil souligne l'importance de développer le système d'observation de la qualité des espaces naturels et de la biodiversité, y compris dans les Dom. Il est conscient cependant de l'extrême difficulté de cet objectif et demande que des recherches soient néanmoins poursuivies à son endroit.